

**Synthèse des observations du public
Consultation du 10 avril 2024 au 01 mai 2024**

**Arrêté portant désignation du site Natura 2000
« Marais arrière-littoraux picards »**

Deux internautes ont émis une observation favorable à la modification du site Natura 2000 et deux autres internautes ont émis un avis défavorable sur l'extension du site Natura 2000 « Marais arrière-littoraux picards ».